

## EDITO

Et voilà, les vacances sont finies, on se motive tous pour essayer de suivre le rythme effréné de la rentrée. Rentrée scolaire, au boulot, au club de gym ou de peinture, bref... on est dans le dur.

Et quoi de mieux que cette reprise pour revoir quelques fondamentaux, peut-être perdus pendant la période estivale ? On va manger sain, on va se coucher tôt et on va faire attention à ce qu'on jette (et ce qu'on achète aussi, par la même occasion !)

Vous trouverez plus en détail dans les pages suivantes des conseils sur le tri des déchets.

Et pour la résolution culturelle, n'oubliez pas de venir découvrir l'exposition sur la grotte Chauvet à la bibliothèque et le film !

Thomas ESPARZA

## AGENDA

### Octobre

**Mercredi 3 de 14h à 16h** : Permanence SOLIHA d'aide aux travaux d'amélioration de l'habitat à la mairie d'Echalas. Gratuit et sans RV - Tél : 04.37.28.70.20

**Mercredi 3 de 14h à 16h** : Permanence gratuite de l'architecte conseil du Parc du Pilat à Condrieu (Bâtiment les Eclats face à la mairie / chaque 1er mercredi du mois) - Tél : 04.74.87.52.01

**Vendredi 5 et vendredi 12 de 16h30 à 19h** : Exposition sur la grotte Chauvet à la bibliothèque

**Samedi 6 de 9h à 15h** : Déchetterie mobile sur le parking du cimetière aux Haies

**Samedi 6 à 20h30** : Film sur la grotte Chauvet à la salle des fêtes proposé par l'Association Culturelle

**Samedi 13** : Assemblée générale de la Pétanque

**Mardi 16 à 14h** : Reprise de la saison de belote à la salle des fêtes organisée par l'association des Fleurs. Inscription sur place. Bienvenue à tous

**Judi 18** : Fin des inscriptions en mairie pour la matinée d'initiation aux « Premiers secours et défibrillateur (prévue le 17/11/2018)

**Vendredi 19 de 16h30 à 19h** : Accueil libre des ANIM JEUNES aux Haies (salle du haut) : Gratuit (hormis adhésion annuelle 10€) mais sur inscription - mail : [animjeune@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:animjeune@vienne-condrieu-agglomeration.fr) - Tél 04 74 56 89 46

**Vendredi 19/10 au soir jusqu'au lundi 5/11 matin** : Vacances scolaires

**Lundi 22 de 9h30 à 17h** : Activité vacances ANIM JEUNES "Casino Royal et crêpes party" à la salle du haut aux Haies - Gratuit (hormis adhésion annuelle 10€) mais sur inscription avant le 11/10/2018 : mail : [animjeune@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:animjeune@vienne-condrieu-agglomeration.fr) - Tél 04 74 56 89 46

**Vendredi 26** : Dernier jour pour participer au concours photo municipal et envoyer vos photos en mairie

Changement d'heure (-1h) la nuit du samedi 27 au dimanche 28/10

## MIEUX VIVRE ENSEMBLE

### APPEL A PROJET DE BOITE A LIVRES

Avis aux bricoleurs, artistes, créateurs !

Nous aimerions installer une boîte à livres dans le village.

Nous cherchons une ou des personnes susceptibles de la fabriquer.

Impératif : il faut qu'elle soit étanche !

Vous pouvez contacter la bibliothèque pendant les permanences au

04 74 56 89 96

ou Agnès Chavas au 04 74 87 76 05



### DATE A RETENIR : 8 décembre

La municipalité organise cette année avec le concours de l'ensemble des associations de la commune et l'école, une **fête pour le 8 décembre**. Cette manifestation débutera en fin d'après-midi (horaire à confirmer) et se déroulera devant la mairie. Les animations seront regroupées autour d'un sapin de Noël que nous allumerons pour la première fois à cette occasion.

Chaque association proposera des surprises ludiques et gourmandes que vous découvrirez sur place.

Nous comptons sur la participation des petits et des grands, afin de rendre cette fête la plus belle possible.

Dans le Fil des HAIES de fin novembre, nous vous joindrons un flyer pour plus de détail.

### LE 11 NOVEMBRE 1918...

il y aura 100 ans.

Comme nous l'avons fait en 2014 pour la déclaration de la première guerre mondiale, la mairie souhaite organiser **une exposition le 11 novembre à l'occasion du centenaire** de l'armistice de la première guerre mondiale.

Nous faisons appel à toutes les personnes qui auraient des objets d'époque et souhaiteraient nous les confier pour monter cette exposition (documents, objets personnels, lettres, photographies, affiches, médailles, vêtements, casques, masques à gaz, obus retravaillés, témoignages, récits, ouvrages..., portant sur la guerre de 1914-1918). Par ce geste participatif, les généreux prêteurs auront la possibilité de devenir acteurs de ce Centenaire. Les prêts feront l'objet de soins particuliers et seront rendus à leurs propriétaires à la fin de l'exposition. Avec la participation des enfants de l'école, les habitants, les anciens combattants et la municipalité, chaque génération pourra ainsi mieux connaître son histoire et notamment l'histoire locale et transmettre aux jeunes générations un message de paix avec la notion de "Plus jamais ça".

Merci de bien vouloir vous faire connaître en mairie avant le 30 octobre afin de répertorier ces objets. Tél : 04 74 56 89 99

Commémorer, c'est accomplir notre devoir de mémoire vis à vis de toutes celles et ceux qui nous ont légué les valeurs de courage pour la défense de la démocratie.

« **Savoir, c'est se souvenir** » disait Aristote...



### ACTUALITES

Retrouvez les actualités du village sur la page Facebook « Les Haies » : <https://www.facebook.com/leshaies69420/>  
Lecture libre sur internet sans création de compte Facebook.

Rejoignez-nous sur  
 facebook

## MIEUX TRIER NOS DECHETS : Les bonnes résolutions de la rentrée !

Il est vrai que nous subissons les déchets. Surtout les emballages. Mais il nous revient de trier correctement afin de minimiser l'impact de notre consommation sur l'environnement.

On se pose alors la légitime question : « Ok, mais comment trier efficacement ? ». Pour y répondre, ECO-EMBALLAGES (l'organisme qui nous restitue un peu de subvention quand le tri est de qualité) met en ligne un site : <http://www.ecoemballages.fr/grand-public/trier-cest-facile/le-guide-du-tri>.

Il nous accompagne dans notre démarche et nous oriente efficacement en nous guidant vers les **différentes solutions** : **point d'apport volontaire, poubelles vertes, déchèteries, jardin du voisin, bas-côtés, ruisseaux...**

Et si des doutes subsistent, les consignes sont rappelées sur les points d'apports (ceux en mauvais état sont identifiés et une action de remplacement sera menée). Il convient donc de les respecter car sans un tri de qualité, point de rétribution pécuniaire !

Tout à malheureusement un coût ! Et dans ces cas-là, point d'échappatoire ! Le non tri se retrouve inexorablement sur la taxe d'ordure ménagère et la non qualité sur l'absence de rétribution !

N'hésitez donc pas à venir nous rencontrer en Mairie pour nous faire part de vos interrogations ou problèmes. Nous nous ferons un plaisir de vous accompagner vers une « green attitude »

Et souvenez-vous de cette fameuse maxime :  
« **Ce n'est pas parce que ça passe dans le trou que c'est sa place !** »

...et ça ne march

**Jeu** : 3 erreurs se sont glissées dans ce texte, saurez-vous les trier/trouver ? Les fautes d'orthographe et de grammaire ne comptent pas...



## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

En 2019 auront lieu les élections européennes afin d'élire les députés européens représentant la France au Parlement européen.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire (suite à un déménagement par ex.). Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter l'année suivante, il faut donc **s'inscrire au plus tard le 31 décembre**.

Modalités : Se rendre à la Mairie avec :

- 1 pièce d'identité

- 1 justificatif de domicile

Pour de plus amples informations :

<http://vosdroits.servicepublic.fr/particuliers>

## RECENSEMENT MILITAIRE ou recensement citoyen

Tous les jeunes français (filles ou garçons) doivent se faire spontanément recenser entre le mois de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. Cette formalité est obligatoire

pour vous inscrire sur les listes électorales.

La mairie ne délivre pas de duplicata.

Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

**Se rendre en mairie muni du livret de famille + carte d'identité.**